



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 8 juillet 2025

Détection du scarabée japonais *Popillia japonica*

Dans le cadre de la surveillance officielle réalisée chaque année par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Grand Est, des pièges visant à détecter la présence du scarabée japonais, *Popillia japonica*, ont été mis en place début juin. Les 1^{er} et 2 juillet 2025, deux spécimens ont été capturés dans des pièges situés à Mulhouse et à Saint-Hippolyte dans le Haut-Rhin.

Il s'agit de la première détection en France de cet insecte, déjà présent dans le nord de l'Italie et dont un foyer a été détecté à Bâle en 2024.

Le scarabée japonais est susceptible de s'attaquer à de nombreuses plantes hôtes (vignes, maïs, gazons, arbres fruitiers, etc.) et d'occasionner des dégâts importants. La réglementation européenne le classifie comme « **organisme de quarantaine prioritaire** » : il doit faire l'objet de mesures de surveillance et, le cas échéant, de lutte.

Les conditions dans lesquelles les deux individus ont été capturés laissent supposer qu'il s'agit d'une interception, c'est-à-dire des individus « auto-stoppeurs » qui se seraient déplacés via le transport humain (train, camion, voiture).

Une surveillance renforcée par piégeage et examens visuels est d'ores et déjà mise en place dans les deux secteurs de capture afin de vérifier l'absence d'autres spécimens.

Cette surveillance repose également sur la vigilance de chacun. Ainsi, **toute personne pensant reconnaître un scarabée japonais doit le signaler** à l'adresse suivante, en indiquant en sujet « signalement Popillia », si possible avec des photos : santedesvegetaux.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr (service régional de l'alimentation/DRAAF Grand Est).

Des [affiches et dépliants](#) sont accessibles sur le site Internet de la DRAAF Grand Est pour faciliter la reconnaissance de ce coléoptère.

Des informations complémentaires sont également accessibles :

- sur le site de la DRAAF : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/scarabee-japonais-popillia-japonica-a2634.html>
- sur le site du MASA : <https://agriculture.gouv.fr/le-scarabee-japonais-une-menace-pour-les-plantes>

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation

Mél : sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Préfecture de la région Grand Est

Tél : 03 88 21 67 68

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est

5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 @PrefetGrandEstBasRhin

 @Prefet67